



Remboursement de cours non assurés

Par **Doudou**, le **12/10/2008** à **00:31**

Bonjour,
j'ai payé des cours de langues mais ceux-ci étant complets, on n'a pas donné suite à ma demande. Quel article puis-je invoquer pour me faire rembourser?
Merci

Par **Tisuisse**, le **12/10/2008** à **09:02**

Si vous avez été inscrit sur liste d'attente et que cette attente n'est pas trop longue, peut-être que cela vaut le coup "d'attendre".
Maintenant, si des dates de début et de fin de cours ont été programmés sur votre contrat, le fait de ne pas pouvoir suivre ces cours au motif qu'ils sont complets, peut vous donner droit au remboursement des cours, des frais d'inscription et de dossier. C'est, à mon avis, un motif valable de rupture de contrat puisque l'obligation de vous prodiguer cette formation n'est pas respectée.

Par **Doudou**, le **12/10/2008** à **20:47**

merci beaucoup pour votre réponse!